



# **Cahier des charges**

**Prestation de service portant sur les besoins  
en sécurité du Festival d'Avignon 2026**

# Table des matières

Introduction.....	3
<b>1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DU FESTIVAL D'AVIGNON .....</b>	<b>4</b>
1.1. Structure Porteuse : l'Association de Gestion du Festival d'Avignon .....	4
1.2. Le Festival d'Avignon.....	4
1.3. Présentation des risques particuliers du Festival d'Avignon.....	6
<b>2. DÉFINITION DE LA PRESTATION DEMANDÉE .....</b>	<b>7</b>
1.4. Posture attendue .....	7
1.5. Description des lieux et de la mission des agents de sécurité sûreté / incendie (ADS et SSIAP) .....	7
1.6. Obligations du prestataire et des agents de sécurité .....	9
<b>ANNEXE – 1 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES LIEUX DU FESTIVAL .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE – 2 : VIGIPIRATE .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE – 5 : PROCEDURE DE SIGNALEMENT VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE – 6 : TABLEAUX DES BESOINS PREVISIONNELS EN SECURITE FESTIVAL D'AVIGNON 2021 .....</b>	<b>20</b>

# Introduction

Le Festival d'Avignon est un des plus importants festivals de théâtre et de spectacle vivant dans le monde. En 2025, la 79ème édition a comptabilisé durant le mois de juillet près de 138 000 billets (pour 43 spectacles et 388 représentations), soit un taux de fréquentation de 99%.

Les enjeux en termes de sécurité sont multiples : densité de la fréquentation dans les rues de la Ville, respect des horaires de spectacle, délinquance classique, risque d'atteinte aux personnes (VHSS notamment), risques canicule, mais également mouvements sociaux, présence de personnalités publiques et risque terroriste (plan Vigipirate selon le niveau d'alerte applicable).

Sous la coordination de l'équipe du Festival d'Avignon, les services de sécurité sont chargés d'organiser la réponse à ces enjeux.

# 1. Présentation de la structure et du Festival d'Avignon

## 1.1. Structure Porteuse : l'Association de Gestion du Festival d'Avignon

L'Association de Gestion du Festival d'Avignon est une association à but non lucratif régie par la loi 1901. Elle est subventionnée par l'État, la Ville d'Avignon, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, le Département de Vaucluse, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

L'association a pour objectif :

- Organiser le Festival d'Avignon et témoigner de la diversité des arts de la scène au niveau international : accueil de productions nationales, européennes et internationales.
- Soutenir et accompagner la création dans le spectacle vivant : Les productions, coproductions, tournées des productions déléguées et l'accueil d'artistes en résidence à la FabricA participent à cet objectif. La programmation d'artistes émergents également.
- Participer à la démocratisation du spectacle vivant en favorisant la venue de tous les publics, notamment les plus jeunes, au Festival et à la FabricA : programmation de spectacles à l'attention du jeune public, mise en place d'ateliers de pratique et d'actions culturelles, organisation de rencontres et de débats, mise en place d'actions en faveur de l'accessibilité, politique tarifaire spécifique...

Cette mission de service publique est portée par l'équipe du Festival d'Avignon. Elle est composée de 34 permanents et s'agrandit progressivement pour atteindre en juillet plus de 700 salariés, dont environ 300 saisonniers et 360 artistes et techniciens relevant du régime spécifique des intermittents du spectacle. À chaque édition, plus de 1 700 personnes, artistes, techniciens et équipes d'organisation unissent leurs efforts et leur enthousiasme pendant plusieurs mois.

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des ressources humaines, le Festival d'Avignon est attentif à promouvoir le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, tant sur l'accès à tous les emplois que sur la rémunération et la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

## 1.2. Le Festival d'Avignon

Fondé en 1947 par Jean Vilar, le Festival d'Avignon est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain. Chaque année, en juillet, Avignon devient une ville-théâtre, transformant son patrimoine architectural en divers lieux de représentation, majestueux ou étonnants, accueillant des dizaines de milliers de spectateurs de toutes les générations. Le Festival réussit l'alliance originale d'un public populaire avec la création internationale. Avignon, c'est également un esprit : la ville est un forum à ciel ouvert, où les festivaliers parlent des spectacles et partagent leurs expériences

de spectateurs. Un mois durant, tous peuvent avoir accès à une culture contemporaine et vivante.

Le programme est composé de spectacles, mais aussi de lectures, d'expositions, de films et de débats, qui sont autant d'entrées dans l'univers des artistes et intellectuels invités. Il y a, chaque soir au Festival, une ou plusieurs « premières », qui font d'Avignon un véritable lieu de créations et d'aventures, pour les artistes comme pour les spectateurs.

Chaque édition, le Festival d'Avignon présente une quarantaine de spectacles différents, français et étrangers, pour environ 300 représentations et plus de 400 rendez-vous en tout avec les rencontres, débats, projections. 80% des spectacles sont des créations ou des premières en France.

- Organise autour de la programmation des rencontres (Café des Idées) avec des chercheurs, philosophes, militants, des rencontres avec les artistes du Festival, des lectures de textes, des projections de films, des expositions qui permettent de faire du Festival une fête de la pensée et de la découverte...
- Transforme plus d'une vingtaine de lieux, le plus souvent patrimoniaux et en plein air, en espaces scéniques, très variés par leur architecture et leur nombre de places, de 50 à 2000.
- Délivre environ 120 000 billets pour les spectacles payants et 20 000 entrées libres pour les programmes, débats, rencontres, lectures... Ses spectateurs viennent environ pour 38% de la région d'Avignon, 28% d'Ile-de-France, 23% des autres régions françaises et 5 11% de l'étranger. Ces dernières années, le Festival connaît une fréquentation moyenne de plus de 95%.
- Réunit plus de 600 journalistes français et étrangers qui écrivent plus de 2 000 articles sur le Festival. Des émissions de télévision ou de radio s'y déroulent en direct. Tous les grands supports de presse écrite y envoient des correspondants. Une cinquantaine de photographes couvrent par ailleurs l'événement.
- 12% du public sont des professionnels (programmateurs, directeurs, producteurs, équipes de communication et relations avec le public) quand 20% sont présents pour des raisons professionnelles (compagnie, presse...). Ils viennent pour découvrir les spectacles, monter les futures productions et organiser des rencontres sur les arts de la scène et les politiques culturelles. Véritable forum professionnel, le Festival accueille des centaines de professionnels du spectacle vivant autour de débats et rencontres élargissent les points de vue et les axes de recherches de la profession. Il s'agit d'un moment unique dans la vie culturelle européenne.
- A établi des relations durables avec des mécènes, au premier rang desquels la Fondation Crédit Coopératif et la Fondation AXA. Le Festival a mis en place un cercle des entreprises partenaires du Festival regroupant une quinzaine de petites et moyennes entreprises, ainsi qu'un cercle des mécènes individuels.
- Génère au sein de l'écosystème culture/tourisme des retombées économiques sur le bassin régional estimées à plus de 50 millions d'euros.

Parallèlement au Festival d'Avignon, le Off accueille plus de 1 000 compagnies qui se produisent de leur propre initiative dans une centaine de lieux différents en trouvant les financements nécessaires.

### 1.3. Présentation des risques particuliers du Festival d'Avignon

Le Festival d'Avignon est un festival à caractère international qui attire chaque année des milliers de spectateurs (environ 130 000 entrées par an) et près de 500 000 dans toute la ville durant le mois de juillet. Planifier un événement de grande envergure tel que le Festival d'Avignon requiert la planification de mesures adéquates, imaginées en amont de l'événement.

Ces mesures peuvent significativement limiter le nombre et la gravité des accidents susceptibles de survenir lors du Festival. Sécurité physique des festivaliers, délinquance, risque d'atteinte aux personnes, prévention sonore, comportements agressifs, mouvements sociaux, risque terroriste ... Les points de vigilance sont nombreux.

#### a) Les lieux emblématiques et sensibles du Festival d'Avignon

Une attention particulière est portée sur les sites considérés comme sensibles au regard de divers critères :

- Leur importance en termes de fréquentation
- Leur portée symbolique
- Leur notoriété
- Les spectacles qui s'y dérouleront

#### Sites considérés comme emblématiques et sensibles :

- Cour d'honneur du palais des Papes
- Cloître Saint-Louis (siège administratif du Festival, billetterie, lieu du Café des Idées)
- La FabricA : seul lieu de spectacle permanent du Festival d'Avignon, il est situé dans le quartier Monclar/Champfleury
- Jardin - Lycée Saint-Joseph (bar du Festival)
- Boutique du Festival sur la place de l'horloge

Par ailleurs, certains sites sont emblématiques du Festival d'Avignon, et à ce titre, ils sont également pris en compte.

#### Sites considérés comme emblématiques :

- Carrière de Boulbon
- Cloître des Célestins
- Cloître des Carmes
- Opéra du Grand Avignon
- Cour du lycée Saint Joseph
- Jardin de la rue de Mons et Maison Jean Vilar
- Théâtre Benoît XII (rue des Teinturiers)

#### Sites particuliers :

Certains sites, qui, sans être emblématiques ni sensibles, font l'objet d'une attention particulière au regard de leur nature, lorsqu'ils sont sièges d'un spectacle

- Le centre pénitentiaire du Pontet

#### b) Périmètre géographique des lieux du Festival d'Avignon

Cf. Annexe 1

## 2. Définition de la prestation demandée

Dans le cadre de la 80ème édition du Festival d'Avignon qui aura lieu du 4 au 25 juillet 2026, la présente prestation de service a pour objet la mise à disposition d'agents de sécurité pour contrôler les accès sur certains sites considérés comme sensibles et emblématiques du Festival.

### 1.4. Posture attendue

Le Festival d'Avignon attend des agents de sécurité d'avoir une posture basée sur le respect, l'humilité et la dignité vis-à-vis des personnes qu'ils seront amenés à rencontrer, notamment vis-à-vis du public, des artistes et des salarié(e)s. Ci-dessous nos préconisations :

- Tenue correcte
- Politesse et courtoisie avec toute personne rencontrée
- Calme, Sérieux, ponctualité, adaptabilité, sang-froid
- Capacité d'analyse et vigilance
- Réactivité
- Faculté à désamorcer les conflits
- Interdiction de toute violence, respect des postures de lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel
- Parfait état de sobriété ; interdiction de toute emprise par des substances psychoactives
- Mixité des équipes (genre, âge...)

### 1.5. Description des lieux et de la mission des agents de sécurité sûreté / incendie (ADS et SSIAP)

Il est demandé à l'ensemble des agents de sécurité (ADS) :

- Arrivée : 1h avant la représentation/ début de la manifestation
- Départ : 30min après la fin de la représentation / de la manifestation

Des consignes sont données à tous les spectateurs dans le programme, papier et numérique, ainsi que sur les pochettes à billets et sont communiquées de manière orale aux guichets :

- Se présenter au moins 1/2 heure avant le début du spectacle ;
- Interdiction de bagages et sacs de grande contenance
- Interdiction des casques
- Pas de vestiaire

- Contrôle visuel des sacs :
- Interdiction des armes à feu et armes blanches (sauf sur présentation d'une carte de police = signaler l'emplacement en salle du détenteur au Régisseur Général)
- Interdiction des objets tranchants
- Interdiction des aérosols, parfums, liquides inflammables, bouteilles en verre – en <sup>8</sup> dehors du gel hydroalcoolique en petite quantité
- Les gourdes sont autorisées sous réserve qu'elles soient < ou = à 1 Litre et que le propriétaire en boive quelques gorgées
- Aucun comportement irrespectueux ou agressif à l'égard des artistes ou des salarié(e)s n'est tolérables de la part du public : aide à la résolution de conflits / protection des personnes en cas de besoin, voire isolement des personnes hostiles

#### Les missions SSIAP :

- Prendre contact avec le régisseur général de lieu
- Prendre connaissance de la mission spécifique à effectuer sur le spectacle
- Effectuer une tournée de vérification du lieu (extincteur, BAES, etc.)
- Assistance à personnes et premiers secours à victimes
- Appel et réception des services de secours

**Cour d'Honneur du Palais des Papes** : Un lieu de représentation en plein air pour 2 000 spectateurs au cœur d'un monument classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le 18 juillet 2019, le label « Sécuri-Site » a été attribué au Festival d'Avignon et à Avignon Tourisme pour le site du Palais des papes. Ce label délivré par la Préfecture de Vaucluse témoigne du respect des dispositifs et valorise les actions entreprises et les moyens déployés par les exploitants en faveur de la sécurité des visiteurs et spectateurs, dans une logique de partenariat responsable. Salle numérotée.

**Cour du Lycée St Joseph** : Édifié au XIXe siècle par des jésuites sur l'emplacement du couvent des Cordeliers, le lycée Saint-Joseph est un lieu-clé du Festival d'Avignon. Sa grande cour carrée accueille chaque été une large scène à ciel ouvert et un gradin de 750 personnes. Salle numérotée.

**La FabricA** : Composée d'une salle aux dimensions de la scène de la Cour d'honneur, de dix-huit logements et de deux espaces techniques attenants, cette «fabrique» théâtrale permet d'accueillir en résidence, tout au long de l'année, des équipes artistiques qui travaillent à la préparation de leur prochaine création pour le Festival d'Avignon. Cette présence régulière d'artistes sur le territoire avignonnais permet au Festival d'intensifier le travail de sensibilisation au spectacle vivant qu'il mène auprès de tous les publics. Au mois de juillet, la FabricA change de fonction pour devenir l'un des incontournables espaces de représentation du Festival. Théâtre couvert de six cents places, disposant d'un plateau de taille et de hauteur conséquentes, elle permet la présentation de grandes productions, aux besoins scénographiques et technologiques importants. Que ce soit pour les artistes accueillis en résidence de création ou pour le public, La FabricA est un bâtiment entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. La salle dispose également d'une boucle magnétique pour les spectateurs malentendants appareillés. Salle numérotée.

**Bar du Festival (Lycée St-Joseph)** : espace de plein air relié au Gymnase du lycée Saint Joseph, où est organisé un bar dont l'entrée est privative – sur badge ou sur carton d'invitation. Le lieu permet d'accueillir 850 personnes. Le contrôle à l'accès représente une difficulté dans la mesure où l'entrée est sélective et la jauge ne permet pas d'accueillir tous les convives.

**Cloître Saint-Louis** : Grand bâtiment du XVIIe siècle, remarquablement restauré, le Cloître Saint-Louis est l'un des centres névralgiques du Festival. S'y trouvent en effet les bureaux du Festival, ses guichets de billetterie, le Café des Idées. La Cour, en constante effervescence, est animée de conférences, débats et rencontres sur les problématiques liées au spectacle vivant et à la politique culturelle. Restauration possible sur place (Hôtel du Cloître).

Consigne à respecter : Cohabitation Hôtel – présence des salariés en plus du public et des professionnels

**Musée Calvet** : Hôtel particulier construit au XVIIIe siècle, acquis par la ville d'Avignon en 1833, le Musée Calvet ouvre chaque été ses portes au Festival d'Avignon. Sa vaste cour et l'ombre de ses platanes plusieurs fois centenaires accueillent spectacles, concerts et des lectures notamment en partenariat avec France Culture.

Lectures en entrée libre, sur réservation + Spectacle payant

**Gymnases des Lycées Mistral / Aubanel / St Joseph / L'Autre Scène de Vedène** : lieux fermés – jauge de 300 à 400 places.

**Opéra du Grand Avignon** : Érigé en 1825, détruit par un incendie en 1846, l'Opéra fut reconstruit tel que nous le connaissons dès l'année suivante. Seul espace classique permanent d'Avignon, ce théâtre à l'italienne permet au Festival d'y présenter des spectacles nécessitant une véritable boîte noire. Son orchestre, sa corbeille et ses balcons permettent d'accueillir près de 700 spectateurs. Salle numérotée.

## 1.6. Obligations du prestataire et des agents de sécurité

- a) Avoir connaissance du plan Vigipirate en vigueur au moment de la manifestation

Au niveau national, la menace terroriste est rendue publique en fonction du niveau du plan VIGIPIRATE qui, depuis le 1er décembre 2016 définit trois niveaux :

1. Un niveau de « vigilance » correspondant à la posture permanente de sécurité (pas de limite dans le temps définie)
2. Un niveau de « sécurité renforcée-risque attentat » correspondant à une menace terroriste élevée, ou même très élevée et pouvant s'appliquer sur tout le territoire nationale (pas de limite dans le temps définie)
3. Le niveau « urgence attentat » susceptible d'être instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé (sa durée est limitée à la gestion de la crise)

Au plan local, l'évaluation des menaces est faite en concertation avec les autorités locales en fonction de la nature de l'événement, de son thème, des spectateurs attendus, des personnalités ou vedettes attendues, du contexte local et de l'environnement du site de l'événement.

Les agents de sécurité doivent être en capacité de réagir comme le plan VIGIPIRATE, dévoilé en 2016, l'indique afin de protéger et de mettre en sécurité le public. (Cf. Annexe 4)

Depuis le 14 octobre 2023, le territoire national est placé en risque de niveau 3 « Urgence attentat ».

- b) Veiller au respect de l'égalité professionnelle et signaler tout comportement – agissement de violence sexiste et sexuelle

Le Festival d'Avignon promeut l'égalité professionnelle et salariale et réaffirme son attachement au respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes.

A cet effet, un plan d'actions portant sur l'égalité professionnelle et l'inclusion est en vigueur au sein du Festival d'Avignon.

Le Festival d'Avignon réaffirme également sa détermination à agir afin d'apporter, à son niveau, sa contribution dans la lutte contre les agissements sexistes ; le harcèlement moral et sexuel, et contre toutes les discriminations, qu'elles qu'en soient les raisons (genre, orientations sexuelles, handicap, âge, origines...) afin d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salarié(e)s.

A cet effet, une procédure interne de signalement des agissements sexistes et harcèlement sexuel est rédigée et transmise à tous les salariés (en annexe). Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance. L'intégralité du personnel du Prestataire devra veiller au respect des mesures d'égalité professionnelle et de prévention contre les Violences sexuelles et sexistes.

- c) Obligations administratives

Les obligations de l'agent de sécurité :

- Être inscrit en préfecture de police (autorisation du ministère de l'intérieur),
- Avoir la carte professionnelle
- Avoir un casier judiciaire vierge,
- Être détenteur d'un certificat de qualification professionnelle,

Les obligations du prestataire de sécurité (justificatifs à fournir lors de la proposition) :

- Être agréé
- Détenir une attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois Respecter toutes les dispositions du code du travail à l'égard de son personnel, notamment en termes de durée maximale journalière et hebdomadaire, ainsi que de repos quotidien. La copie des DPAE sera tenue à la disposition du Festival d'Avignon
- Respecter le Code de la sécurité intérieure et le Code de déontologie
- Respecter et faire respecter à ses équipes le Règlement Intérieur du Festival d'Avignon

- Respecter et faire respecter à ses équipes le protocole de lutte contre les VHMSS du Festival d'Avignon
- Fournir la liste exhaustive de son personnel et copies des cartes professionnelles
- Tenir à la disposition du Festival d'Avignon la copie des contrats de travail et des plannings de ses salarié(e)s
- Fournir un devis détaillé (avec tarification jour, nuit, Jours Fériés, Week-Ends)
- Fournir une proposition de sécurisation en rapport avec les risques exposés, selon la configuration des lieux ; à cet égard, le prestataire de sécurité a une obligation de conseil
- Respecter toutes les consignes et procédures de sécurité en vigueur et transmises par le Festival d'Avignon
  - Coopérer avec les services de Police dans le respect des procédures et consignes en vigueur
- Informer le Festival d'Avignon de tout incidents ou changements pouvant impacter le bon déroulement de la manifestation.
- Fournir un rapport journalier d'événement
- Réaliser un bilan post-événement un mois après la fin du Festival d'Avignon

# ATTESTATION

Nom ou dénomination du candidat :

Adresse :

Je soussigné,

- agissant pour le compte de
- agissant en mon nom personnel

(Cocher obligatoirement une des deux cases)

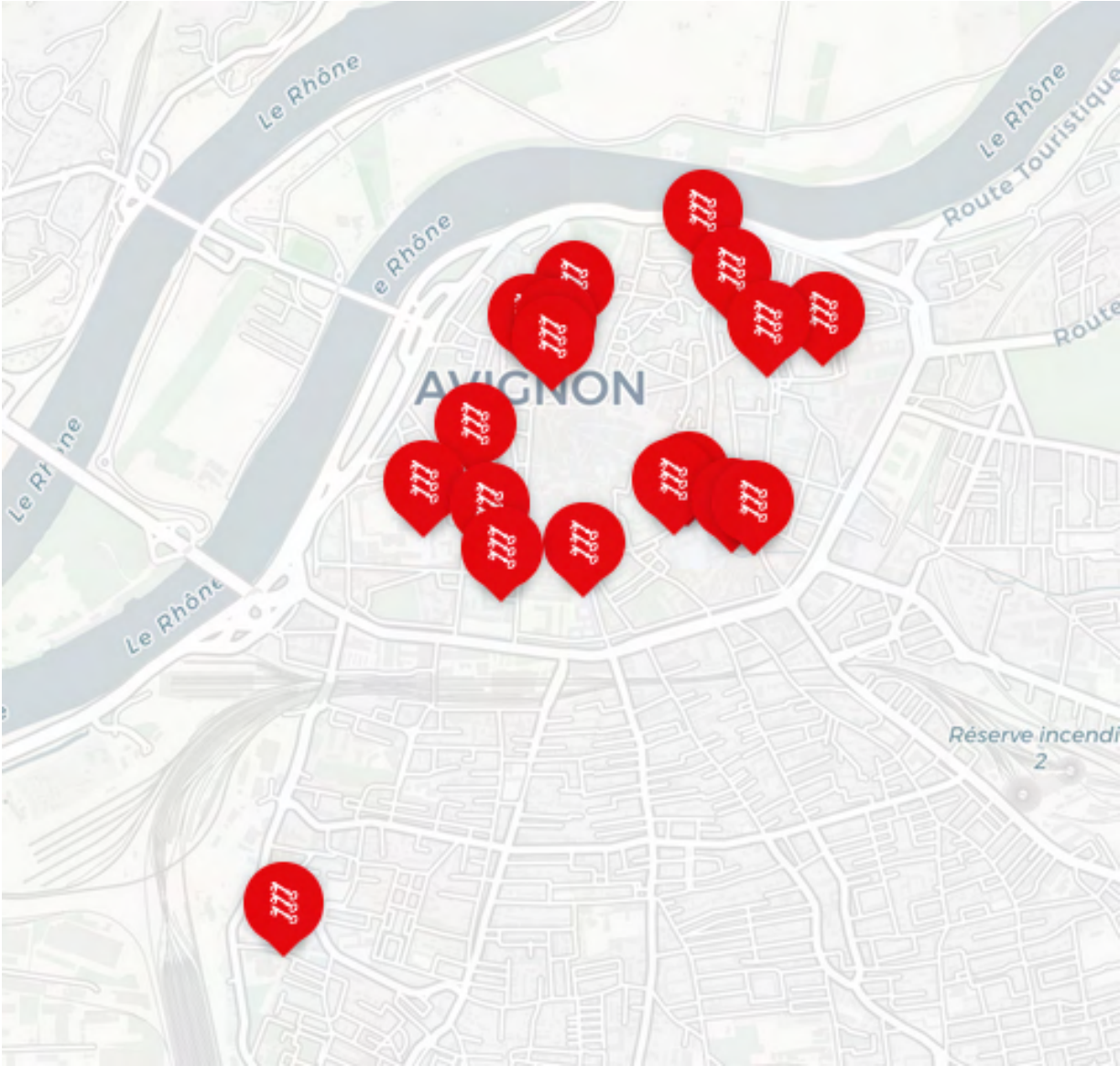
Accepte sans modification le Cahier des charges – Règlement de consultation concernant l'organisation générale du Festival d'Avignon 2026

Garantis le Festival d'Avignon de fournir les prestations en adéquation avec le présent cahier des charges et conformément à la proposition détaillée formulée le (date du devis)

Date, cachet et signature

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

**ANNEXE – 1 : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DU FESTIVAL**



## ANNEXE – 2 : VIGIPIRATE

- <https://www.gouvernement.fr/le-niveau-de-vigilance-vigipirate-redescend-au-risque-attentat>
- <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>
- Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels
- Guide à destination des dirigeants de salles de spectacle, de cinémas ou de cirques
- Guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels





# CONDUITE A TENIR LORS D'UN ÉVÉNEMENT BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE

Fiche pratique à destination des responsables de sécurité et de sûreté des établissements recevant du public (ERP)

(Fiche actualisée en date du 7 mai 2019)

Cette fiche décrit les bons réflexes à adopter en cas de survenue d'un événement de type biologique ou chimique au sein d'un ERP afin de limiter au maximum le nombre de victimes et de préparer au mieux l'arrivée des services spécialisés. Elle ne vise pas à faire de chaque agent de sécurité un spécialiste des risques biologiques et chimiques. Elle vient en complément de la fiche de sensibilisation du grand public sur cette thématique déjà accessible sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/partage/10904-que-faire-en-cas-d-exposition-a-un-produit-toxique-ou-contaminant-reagir-attaque-chimique>

- ⊗ Les criminels et les terroristes ont démontré leur capacité à fabriquer des explosifs ou des substances chimiques en utilisant des produits chimiques courants.
- ⊗ La fabrication et la volonté des terroristes à utiliser des armes biologiques ou chimiques est aujourd'hui avérés. Plusieurs tentatives d'attentats ont été déjouées par les autorités ces dernières années :
- ⊗ **Été 2017** : arrestation d'individu préparant un attentat chimique en Australie ;
- ⊗ **Mars 2018** : tentative d'assassinat au novitchok au Royaume-Uni ;
- ⊗ **Mai 2018** : découverte de tutoriels de fabrication d'explosifs et de ricine (toxine) lors d'une perquisition en France ;
- ⊗ **Juin 2018** : découverte d'un laboratoire clandestin de production de ricine en Allemagne.
- ⊗ **Novembre 2018** : arrestation en Italie d'un suspect souhaitant commettre un attentat à la ricine.

En cas d'événement de nature biologique ou chimique, une bonne organisation préalable de vos établissements ainsi qu'une réaction adaptée de vos personnels peuvent sauver des vies.



## 1 Généralités sur la menace biologique et chimique



**La menace biologique se caractérise par l'utilisation de deux types d'agents :**

- ⊗ les agents infectieux (virus, bactéries, champignons). Ils peuvent être :
  - **contagieux**. Quelques agents suffisent alors pour provoquer une épidémie si la maladie n'est pas détectée à temps ;
  - **peu ou pas contagieux (bacilles du charbon)**. Ces agents peuvent exceptionnellement se transmettre lorsqu'ils sont, par exemple, sous forme de poudre fine volatile. La dispersion initiale peut passer inaperçue. La maladie se déclare alors après une période d'incubation pouvant aller de un à dix jours, compliquant d'autant plus l'identification de son origine.
- ⊗ les toxines sont des substances toxiques produites par des organismes vivants (ricine par la graine de ricin, toxine botulique par le bacille *clostridium botulinum*). Elles peuvent être :
  - inhalées par les voies respiratoires, leur action nocive peut alors survenir en quelques minutes ;
  - ingérées par voie alimentaire ou hydrique, leur action peut survenir en quelques heures, voire davantage. La survie des personnes intoxiquées tient alors essentiellement à l'identification très rapide de l'agent et, souvent, à l'administration, en extrême urgence, du traitement adéquat.



**La menace chimique est liée à l'utilisation de produits toxiques qui sont inhalés par les victimes (gaz ou aérosols de fines gouttelettes), qui pénètrent à travers la peau ou qui sont ingérés (aliments, boissons).**

Si leur action est généralement rapide (quelques secondes à quelques minutes), ils peuvent toutefois entraîner des effets secondaires très graves qui n'apparaissent que plusieurs heures après l'agression (phosgène, chlore, etc.).

Certains de ces produits sont très répandus dans l'industrie (chlore, cyanures), d'autres sont uniquement fabriqués à des fins offensives (sarin, ypérite, etc.).

Si certains toxiques se dispersent assez rapidement (acide cyanhydrique, chlore), d'autres, moins volatiles, sont dits « persistants » et peuvent maintenir le danger pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours. Ces derniers sont généralement « contaminants » : ils se déposent sur le corps, les vêtements, les objets et peuvent se transférer d'une personne à l'autre.



## CONDUITE A TENIR LORS D'UN ÉVÉNEMENT BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE

### FICHE PRATIQUE À DESTINATION DES RESPONSABLES DE SÉCURITÉ

(Fiche actualisée en date du 7 mai 2019)

# 2

Un événement biologique ou chimique, qu'il soit intentionnel ou accidentel, peut être détecté par l'**observation concomitante de certains indices** (odeur inhabituelle, déversement d'une substance liquide, nuage de fumée, etc.) et de **symptômes identiques sur plusieurs personnes**. Sans disposer de matériel de détection spécifique, cette concomitance d'indices et de symptômes doit alerter et pousser les agents de sécurité d'un ERP à réagir afin de limiter au maximum le nombre de victimes. Le tableau ci-dessous récapitule :

- les **principaux symptômes aisément détectables** chez une personne soumise à l'action d'un agent biologique ou d'une substance chimique ;
- les **principales actions à réaliser** afin limiter le nombre de victimes et préparer l'arrivée des services de secours spécialisés.

#### ÉLÉMENTS D'ALERTE

##### LES SYMPTÔMES : OBSERVÉS SUR PLUSIEURS PERSONNES À LA FOIS, ILS DOIVENT VOUS ALERTER

- Angoisse, agitation
- Chute brutale
- Tremblements, convulsions, crampes
- Suffocation
- Difficulté pour respirer
- Toux
- Larmoiments, sueurs
- Douleur aux yeux
- Écoulement nasal et/ou salivaire
- Irritation, brûlure de la peau
- Sensation de brûlure, de douleur
- Sensation de poids sur la poitrine
- Sensation de brûlure dans la gorge
- Douleur abdominale
- Nausées, vomissements
- Diminution du diamètre de la pupille

#### PRINCIPALES ACTIONS À RÉALISER

##### ALERTE LES SECOURS

- Alerte, ou demandez à votre poste de sécurité d'alerter les services de secours (18, 15 ou 112).
- Donner, si possible, un bilan d'ambiance à votre service de sécurité et décrivez-lui succinctement la situation (contexte et symptômes observés, gravité et ampleur de ces symptômes, nombre et état des victimes).

##### PROTÉGER / RASSURER LE PUBLIC

- Faites évacuer le public de la zone soumise à un risque et guidez le vers un point de regroupement identifié, si possible aéré.
- Évitez que d'autres personnes non exposées ne viennent dans la zone concernée.
- Demandez aux personnes de limiter les contacts entre elles, de ne pas boire, manger ou fumer.
- Tentez de limiter les phénomènes de panique en rassurant les victimes et les personnes dans l'attente des secours.

##### PRÉPARER L'ARRIVÉE DES SECOURS

- Coupez les systèmes de ventilation et de climatisation propres au bâtiment touché afin de limiter la diffusion d'air vicié.
- Encouragez les victimes à rester sur place, au point de regroupement.
- Faites retirer les vêtements (manteau, blouson, pantalon, etc.) présentant des tâches de contamination (liquide/poudre).
- Si vous pensez être contaminé, signalez-vous aux services d'incendie et de secours ou au service d'urgence et réanimation (SMUR).

51, boulevard de La Tour-Maubourg  
75700 Paris SP 07  
01 71 75 80 11  
sgdsn.gouv.fr



SGDSN  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA DÉFENSE ET DE  
LA SÉCURITÉ NATIONALE

Maquette : Pôle graphique, fabrication, image - DSAC/CPDS - Avril 2019.

# Tous acteurs de votre sécurité



Restez  
**attentifs**



Ne laissez pas vos  
sacs et bagages  
**sans surveillance**



**Signalez** tout sac  
ou bagage qui vous  
paraîtrait abandonné



Évitez d'apporter  
des bagages  
**volumineux**



L'ouverture de vos  
sacs vous sera  
demandé, **en cas de  
refus, l'accès vous  
sera refusé**

Salucsa.com



# SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

## 1 Pourquoi signaler une situation suspecte ?

En étant attentif à son environnement quotidien, **chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte.**

L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

La préparation d'un attentat peut être simple ou complexe :

- ⊙ **attentat simple** : l'individu pourra être détecté juste avant son passage à l'acte ;
- ⊙ **attentat complexe** : des indices de sa préparation et des moyens humains et matériels pourront être repérés.

**L'attention de tout un chacun, portée à des détails simples, sauve des vies.**

## 2 Comment détecter une situation suspecte ?

Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. **Faites appel à votre bon sens et à votre intuition.** Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut apprendre à être un observateur attentif de son environnement.

**Un individu sur le point de commettre un attentat manifesterait un comportement pouvant trancher avec son environnement** : signes de peur, d'anxiété ou de dissimulation. Plusieurs individus peuvent également se préparer ensemble à passer à l'acte et avoir un comportement coordonné.

## 3 Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, **restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs** qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

**Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).**



*La préparation d'un acte terroriste laisse un ensemble d'indices qui, telles les pièces d'un puzzle, peuvent être assemblés par les forces de sécurité pour déjouer un projet d'attentat.*

**INCOHÉRENCE → ÉTONNEMENT → SIGNALEMENT**



## SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

### 4 Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation.

#### 4.1 - Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

#### 4.2 - La préparation de l'action

Les terroristes conduisent souvent des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

- a) **reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe** (chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;
- b) **rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :**
  - ⊙ recherches de complicités internes ;
  - ⊙ demandes de renseignements sur les mesures de sécurité, ou observation du déroulement des contrôles de sécurité ;
  - ⊙ prises de vues (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.).

#### 4.3 - La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc. Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- ⊙ **porter un sac anormalement lourd** ou déformé par une arme ;
- ⊙ **porter des protections** (genouillères, gilet pare-balle) ;
- ⊙ **avoir une tenue inappropriée pour la saison** ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- ⊙ **dissimuler une arme dans le dos** afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- ⊙ **montrer des signes de nervosité, de colère, d'anxiété ou de méfiance** en contraste avec l'environnement.

**Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter :**

- ⊙ un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
- ⊙ un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.).



51, boulevard de La Tour-Maubourg  
75700 Paris SP 07  
01 71 75 80 11  
sgdsn.gouv.fr

## **ANNEXE – 4 : PROGRAMME 80EME EDITION FESTIVAL D’AVIGNON 2026**

Voir programmation sur notre site internet <https://festival-avignon.com/>

## **ANNEXE – 5 : PROCEDURE DE SIGNALEMENT VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

Voir protocole dans les documents joints.

Voir charte du public à venir

## **ANNEXE – 6 : TABLEAUX DES BESOINS PREVISIONNELS EN SECURITE FESTIVAL D’AVIGNON**

Voir Document Joint.